

CALUIRE



Afin de simplifier les démarches d'inscriptions, vous pouvez préparer dès à présent les documents ci dessous.

- **Dossier Unique à jour :**

- la fiche sanitaire de liaison (PDF interactif à compléter sans imprimer et retourner en pièce jointe)
- la copie des pages vaccinations obligatoires du carnet de santé

- **Dossier Unique à créer** (création [ici](#)) :

- livret de famille : page parent et enfant (uniquement pour les enfants non inscrits dans une école publique)
- attestation CAF Pour les non allocataires, copie de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 (à transmettre avant le 18 septembre 2020 ; à *fournir ultérieurement dans un téléservice dédié*)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- en cas de changement de situation familiale (séparation ou de divorce), dernière décision de justice ou attestation sur l'honneur précisant le mode de garde
- en cas d'allergie ou de maladie chronique :
 - Pour les enfants inscrits en école publique : une copie du Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) ou à défaut, compléter le document de l'engagement en panier repas accompagné d'un certificat d'un allergologue
 - Pour les enfants inscrits en école privée : une copie du Contrat d'Accueil Individualisé (C.A.I) accompagné du certificat d'un allergologue
- Si vous souhaitez mettre en place un prélèvement automatique : un RIB/IBAN

Aucune inscription ne sera faite sans la totalité des pièces demandées.

Pour tout renseignement complémentaire : Service Simplicité

Tél : 04 78 98 88 00

mail : simplicite@ville-caluire.fr